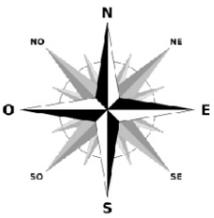


Commune de BASCONS

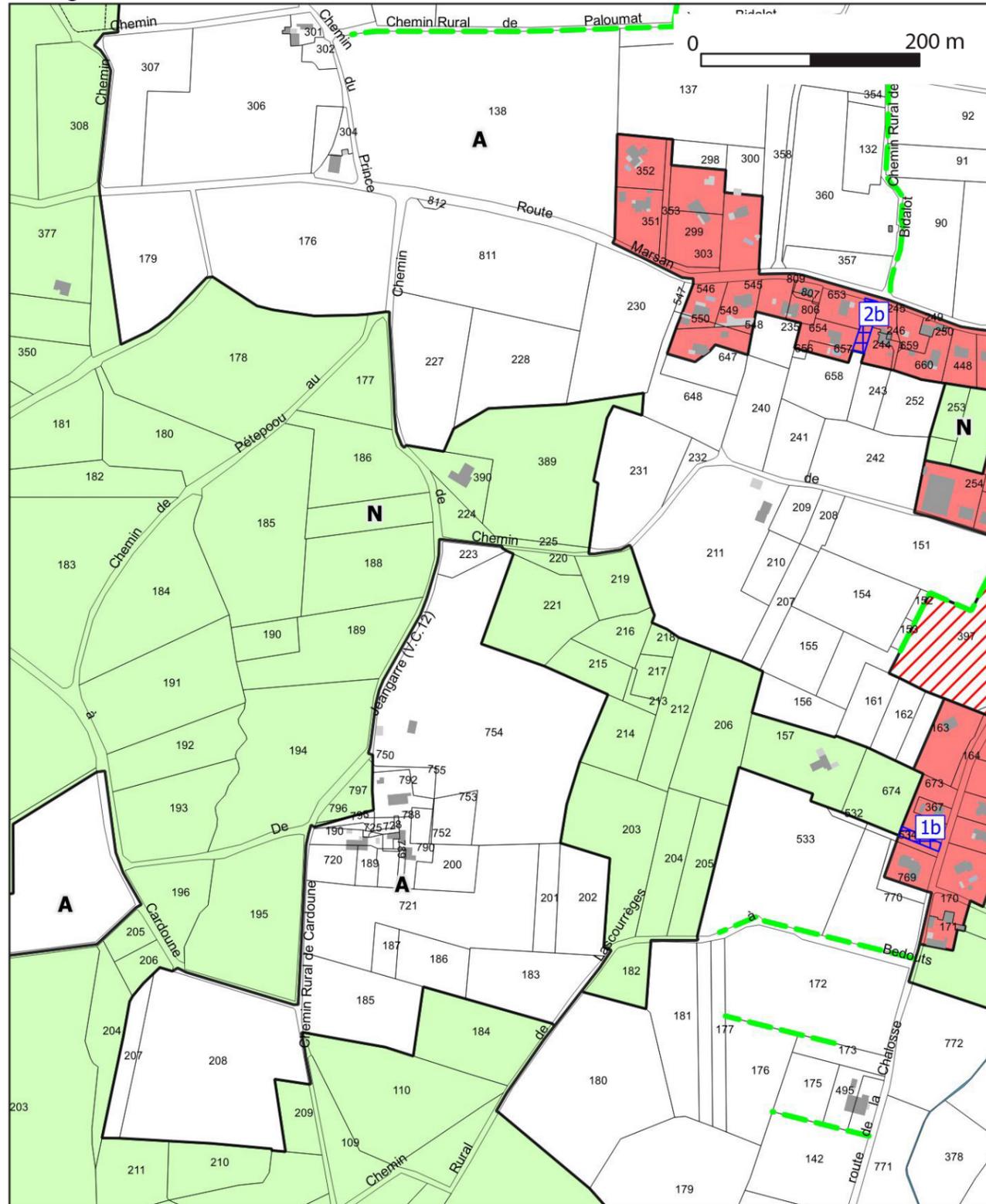
1ère Modification du PLUi Grenadois

- création d'un STECAL Ax pour permettre le confortement d'une activité artisanale dans le secteur de la réparation de machines et équipements mécaniques, travaux de montage de structures métalliques et travaux d'électricité

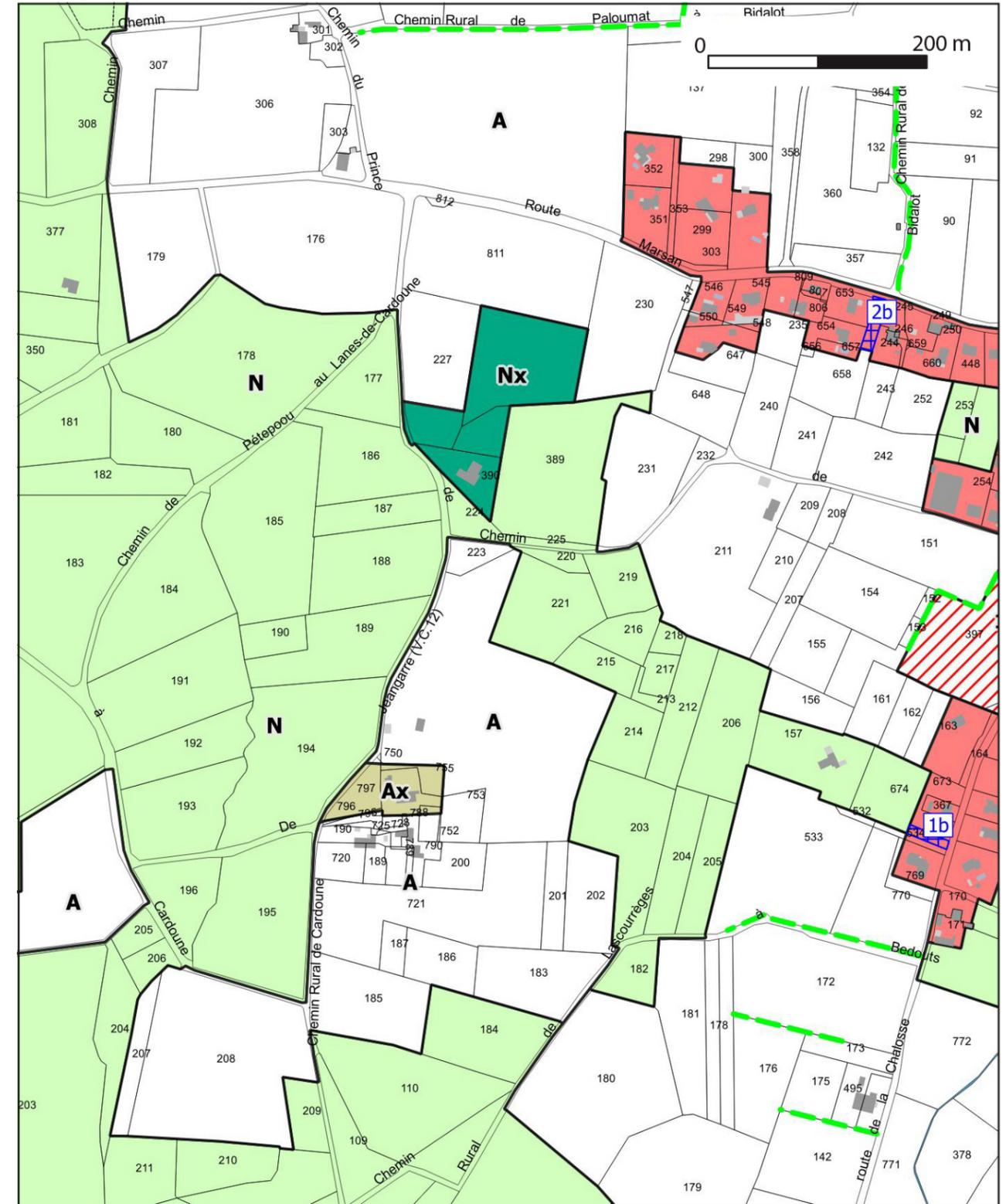
- création d'un STECAL Nx pour le confortement d'une activité artisanale de serrurerie métallerie



Zonage **Avant** 1ère Modification



Zonage **Après** 1ère Modification



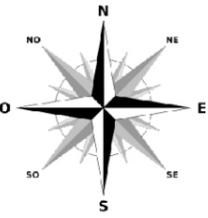
Commune de BASCONS

1ère Modification du PLUi Grenadois

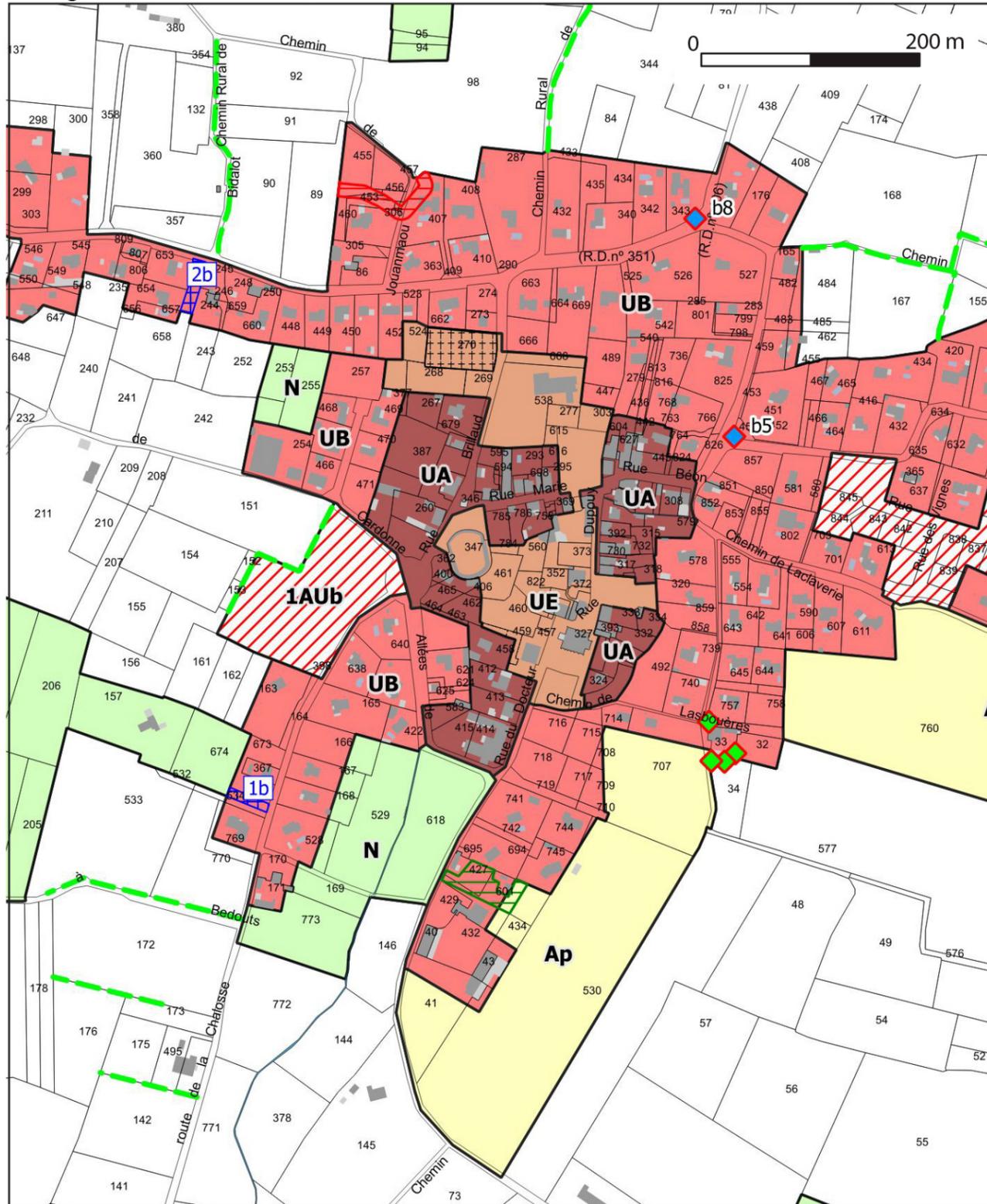
Ajout à l'inventaire du patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme des éléments suivants:

- chapelle St Amand (a14bis)

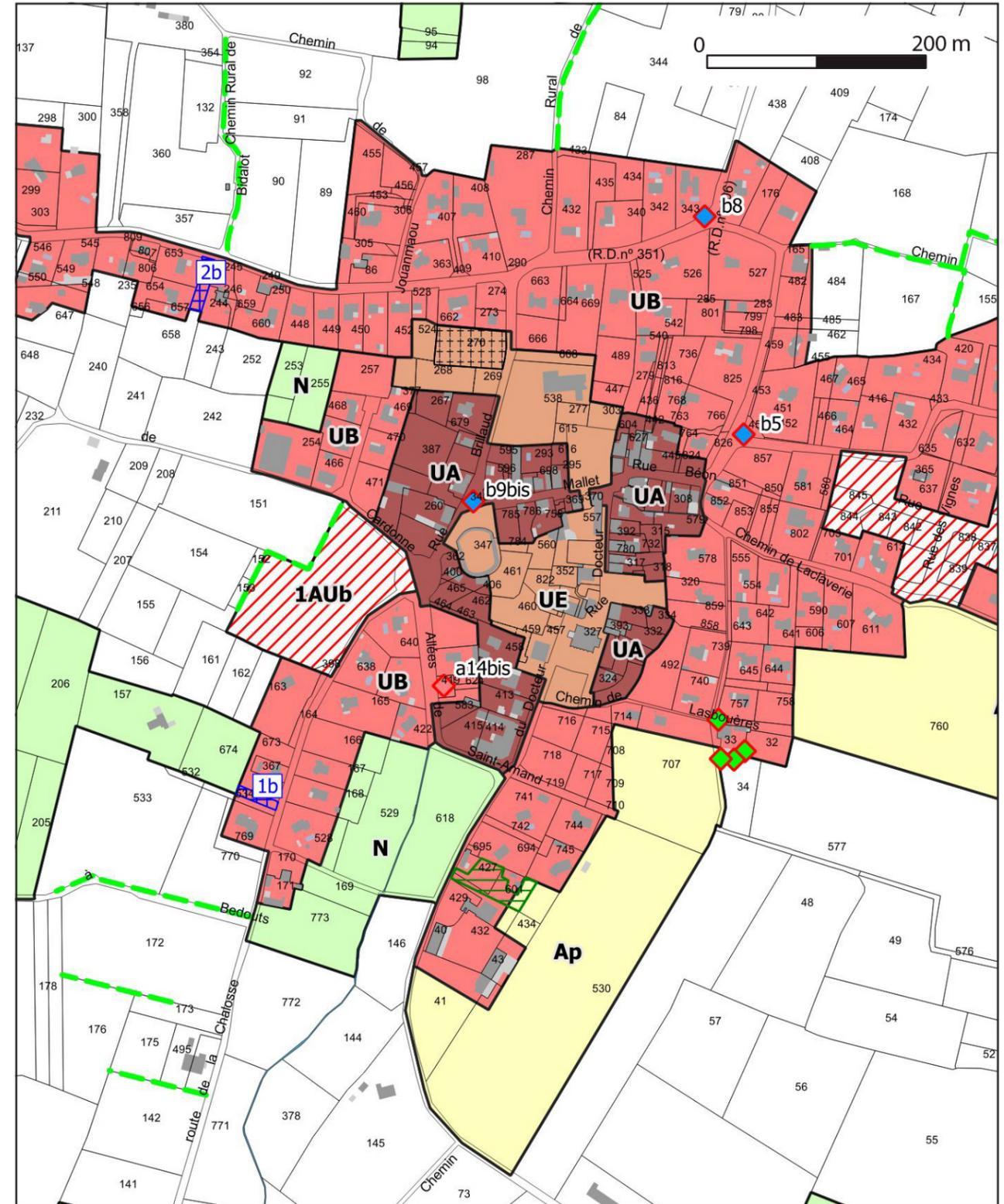
- lavoir (b9bis)



Zonage **Avant** 1ère Modification



Zonage **Après** 1ère Modification

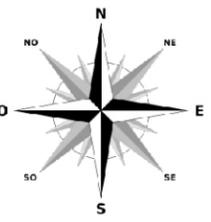


Commune de BASCONS

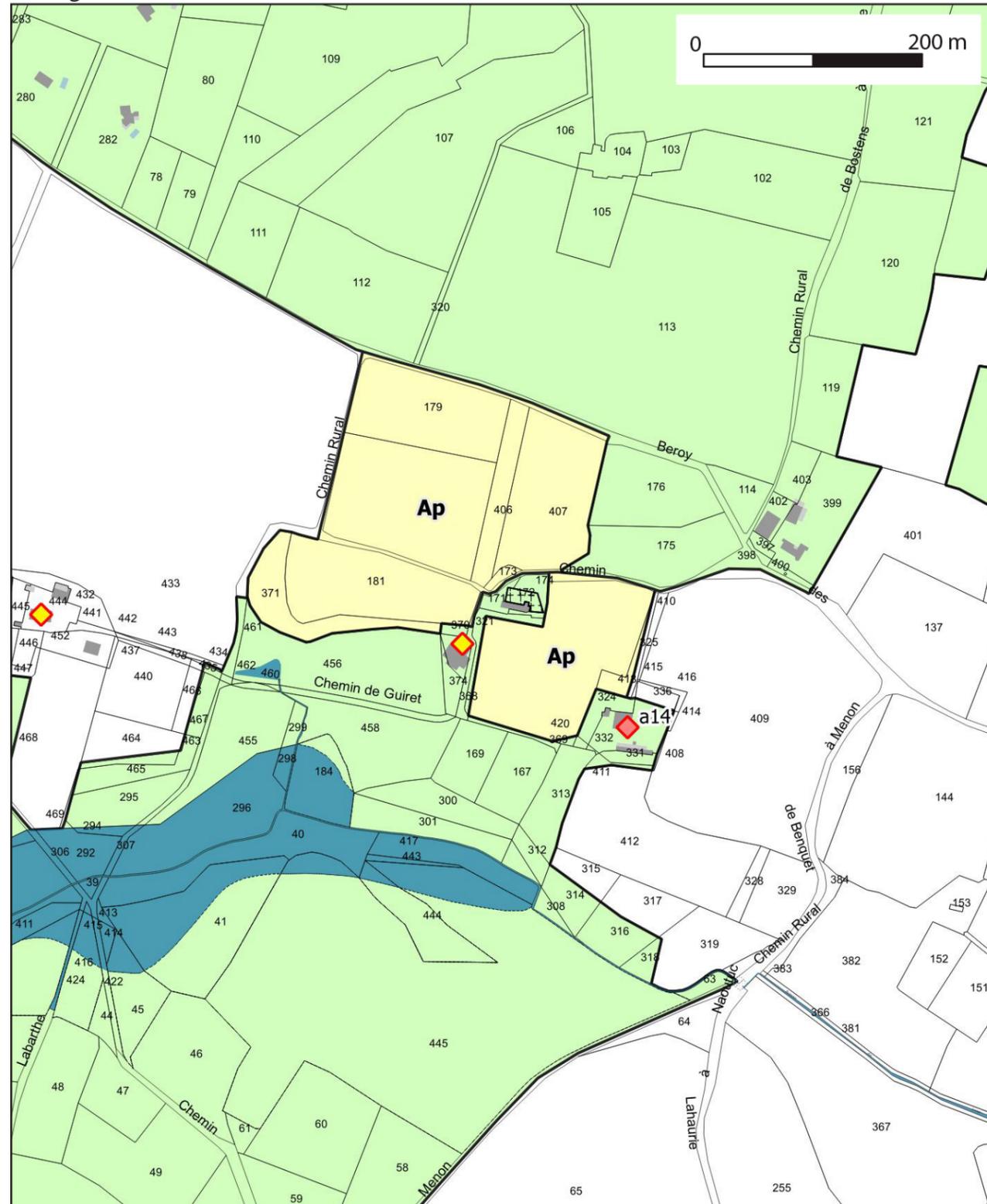
1ère Modification du PLUi Grenadois

Ajout à l'inventaire du patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme des éléments suivants:

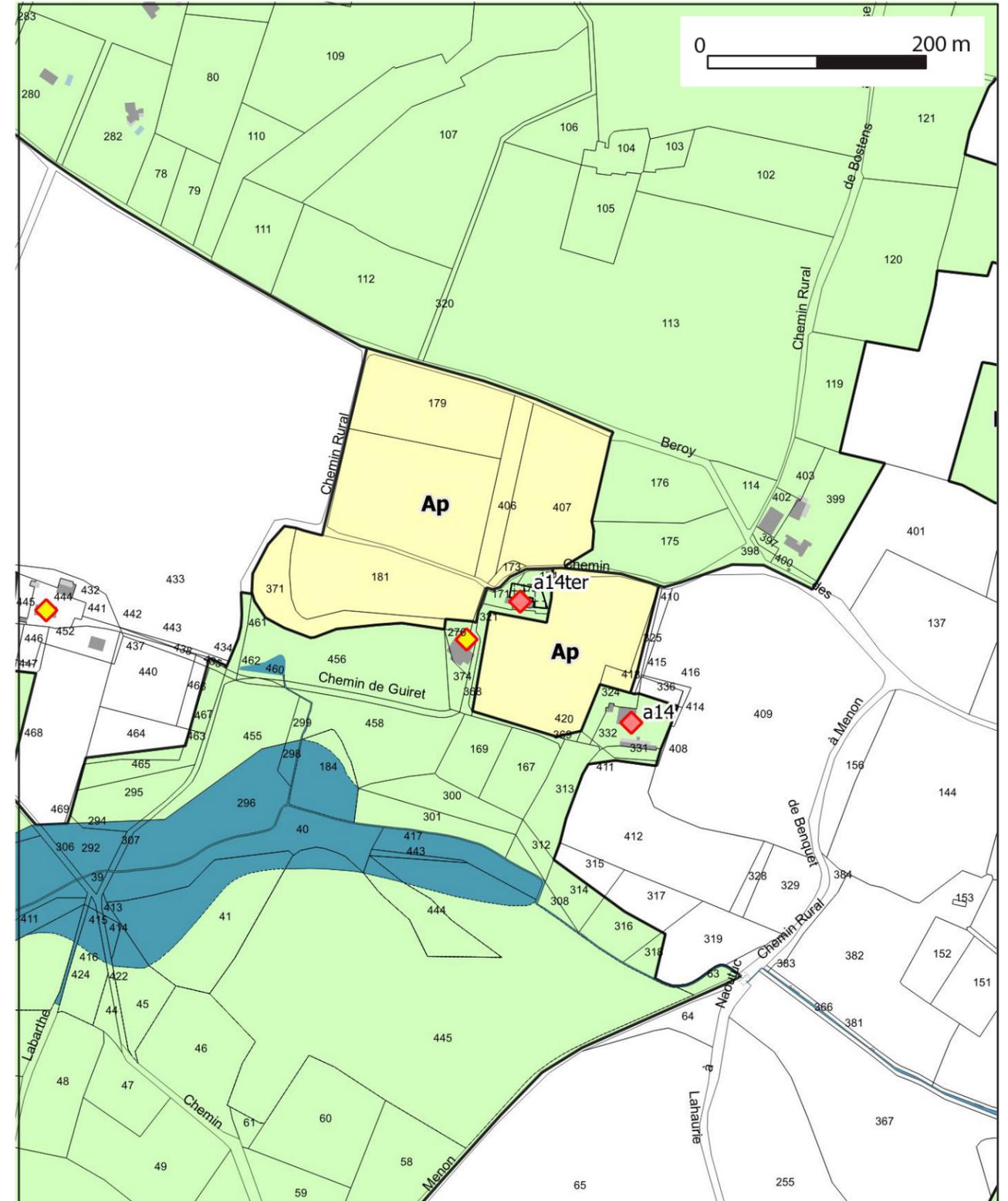
- chapelle de la course landaise (a14ter)



Zonage **Avant** 1ère Modification



Zonage **Après** 1ère Modification



Commune de BASCONS

1ère Modification du PLUi Grenadois

Code	Bénéficiaire	Désignation de l'opération	Surfaces approximatives
1a	Commune / Régie assainissement	Création d'une station d'épuration	2513m ²
1b	Commune	Création d'une amorce de voirie	325m ²

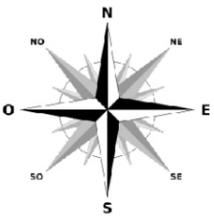
Légende

	UA		UE		A		Ax
	UB; UBa		1AU (1AUa; 1AUb; 1AUc)		Ap		N
	Limite communale		Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article R151-35		Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti		Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
	Limite parcellaire		Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - petit patrimoine		Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager		Zone d'application de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme
	Subdivision fiscale		Emplacement réservé		Espace Boisé Classé		Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
	Bâti dur		Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager		Bande de 12 mètres en zone urbaine ou à urbaniser autour des boisements présentant un aléa incendie fort		Canalisation de gaz
	Bâti léger		Seuil des effets irréversibles (IRE) autour de la canalisation de gaz				
	Cours d'eau						
	Étang, lac						
	Cimetière						
	Piscine						

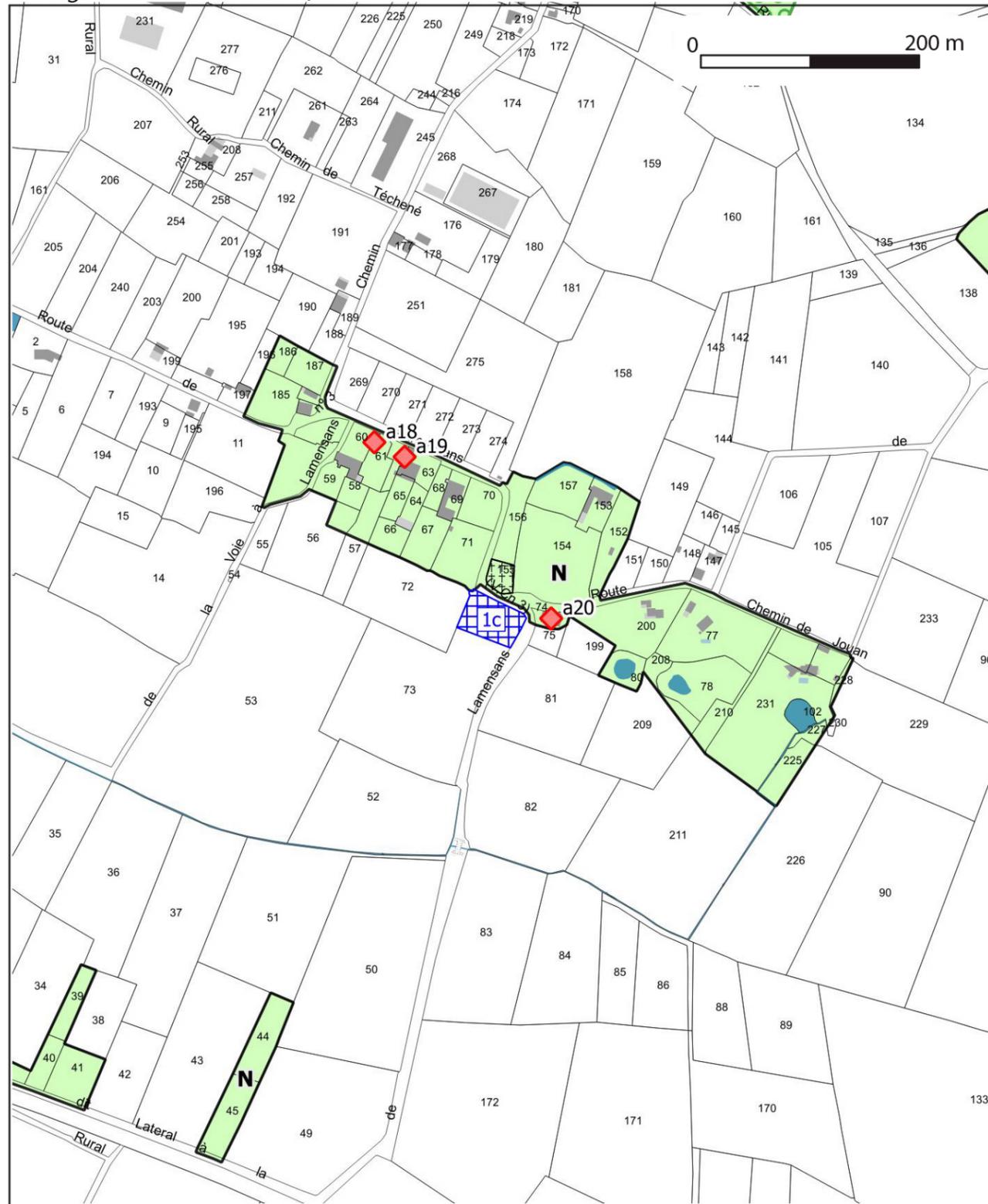
Commune de BORDERES LAMENSANS

1ère Modification du PLUi Grenadois

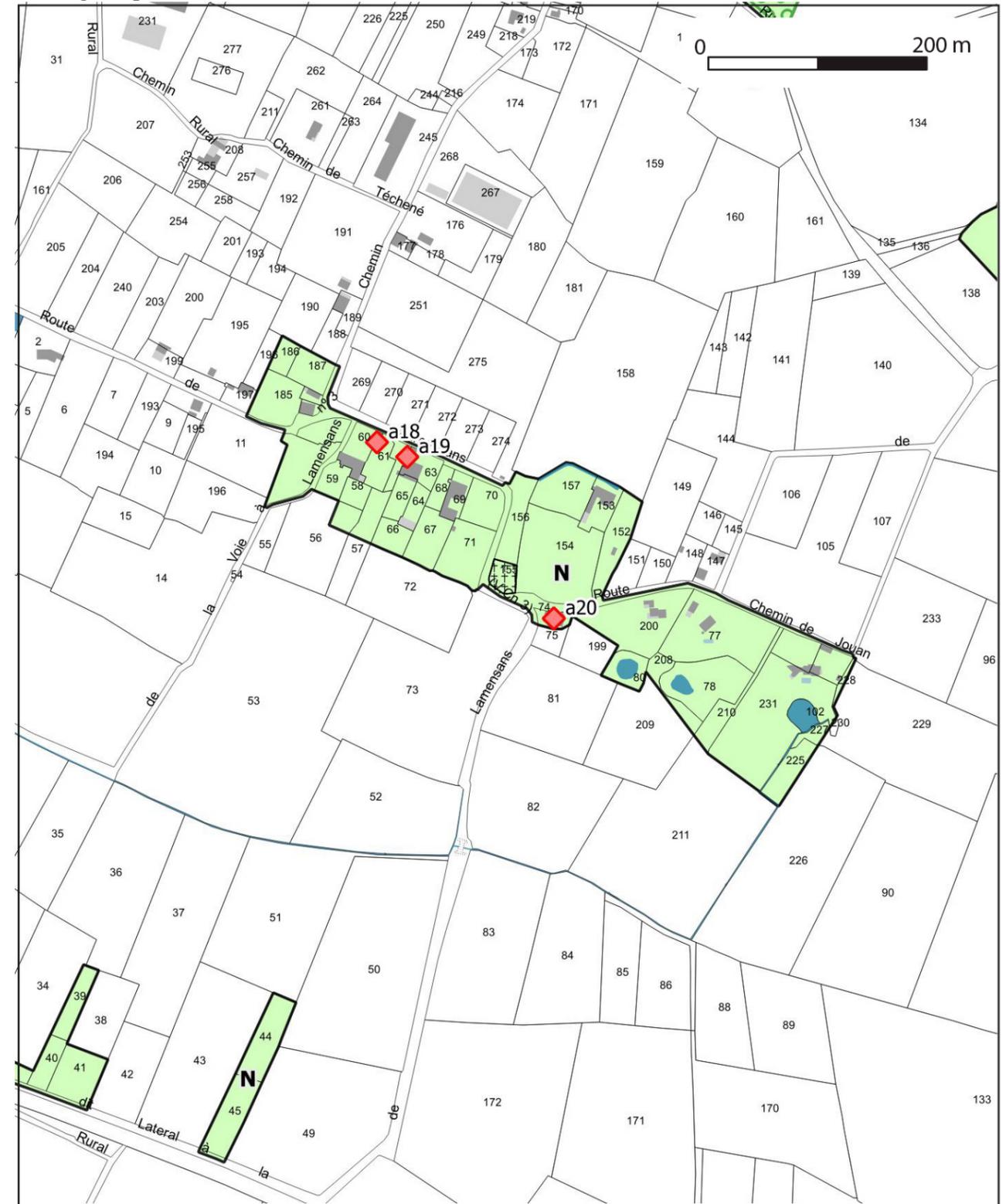
Suppression de l'emplacement réservé n° 1c destiné à l'aménagement des abords de la chapelle



Zonage **Avant** 1ère Modification



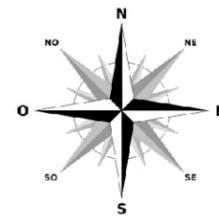
Zonage **Après** 1ère Modification



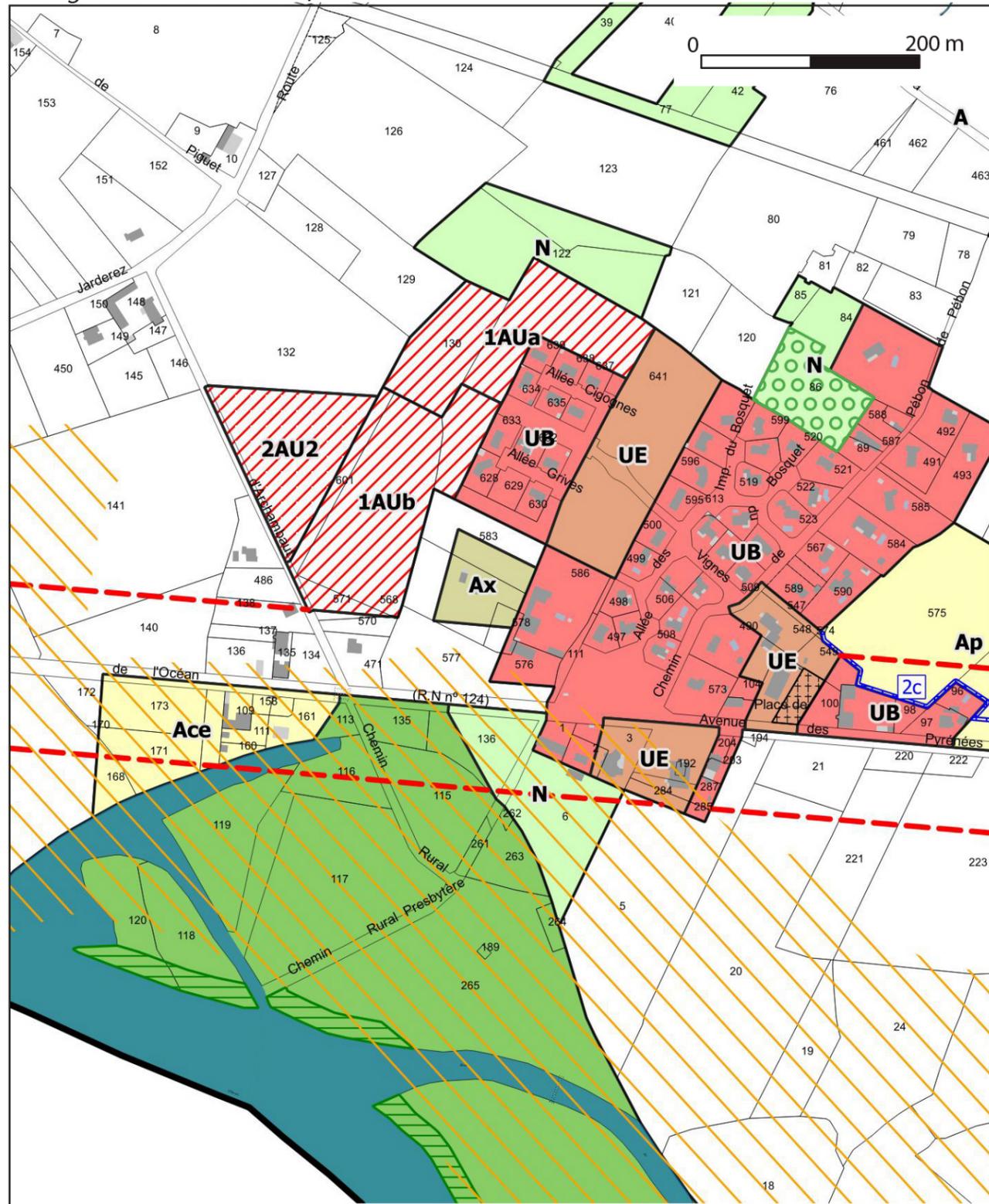
Commune de BORDERES LAMENSANS

1ère Modification du PLUi Grenadois

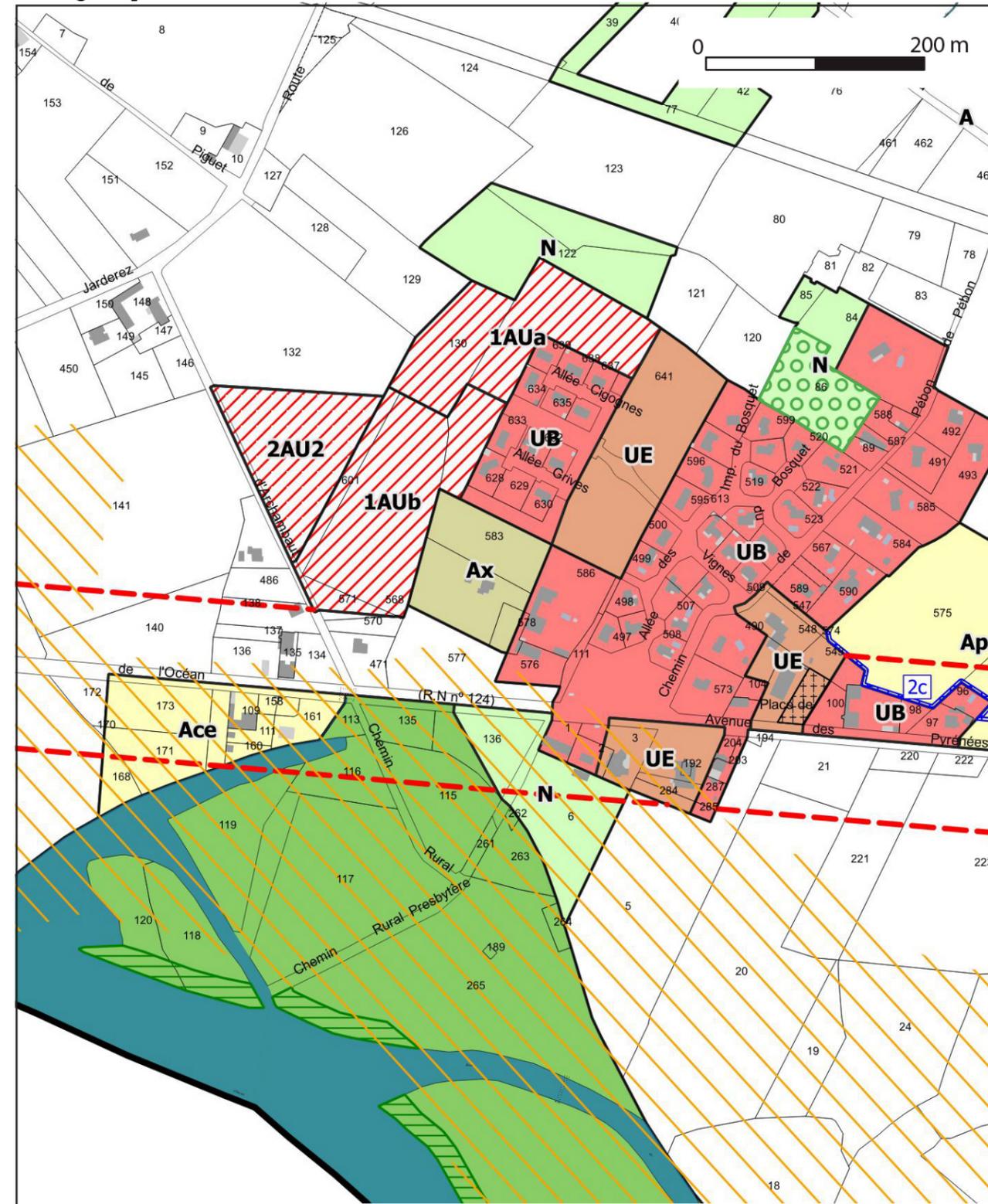
Extension du STECAL Ax pour permettre le confortement d'une activité existante liée à la vente de bois et de transport



Zonage **Avant** 1ère Modification



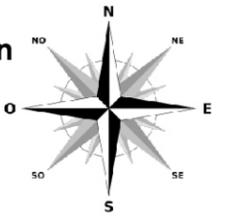
Zonage **Après** 1ère Modification



Commune de BORDERES LAMENSANS

1ère Modification du PLUi Grenadois

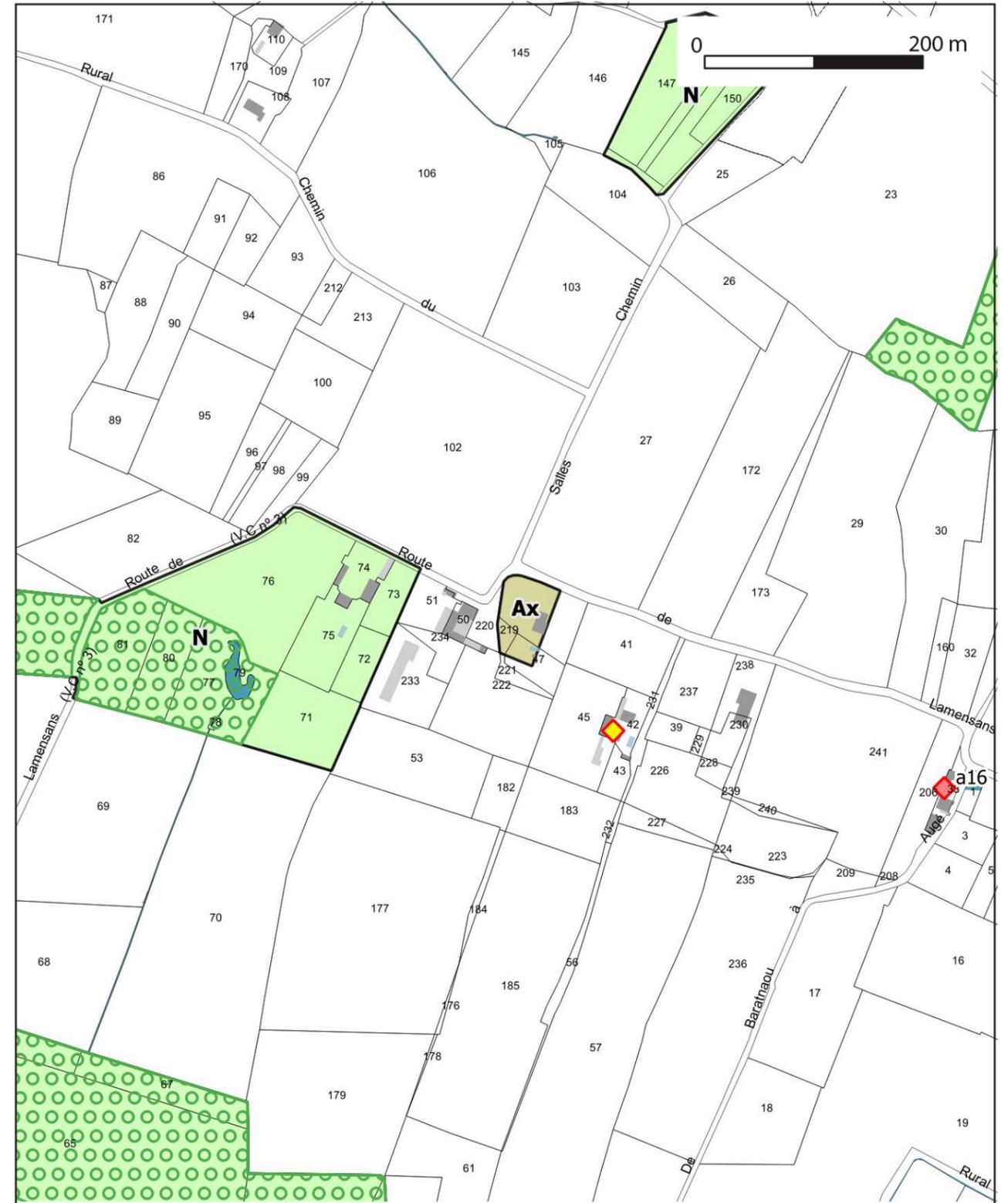
Création d'un STECAL Ax pour permettre la création d'un local de stockage destiné à un artisan électricien implanté sur le site



Zonage **Avant** 1ère Modification



Zonage **Après** 1ère Modification



Commune de BORDERES LAMENSANS

1ère Modification du PLUi Grenadois

Emplacements réservés

Code	Bénéficiaire	Désignation de l'opération	Surfaces approximatives
1c	Commune	Aménagement des abords de la chapelle	1044m ²
2c	Commune	Création d'un cheminement doux	1060m ²

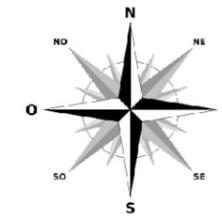
Légende

	UB; UBa		2AU (2AU1a; 2AU1b; 2AU1c; 2AU2)		Ax
	UE		A		N
	UX		Ace		Np
	1AU (1AUa; 1AUb; 1AUc)		Ap		Nx
	Limite communale		Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article R151-35		
	Limite parcellaire		Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti		
	Subdivision fiscale		Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - petit patrimoine		
	Bâti dur		Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager		
	Bâti léger		Zone d'application de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme		
	Cours d'eau		Recul minimum d'implantation du bâti		
	Etang, lac		Emplacement réservé		
	Cimetière		Espace Boisé Classé		
	Piscine		Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti		
	PPRI - Zone bleue		Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager		
	PPRI - Zone rouge		Bande de 12 mètres en zone urbaine ou à urbaniser autour des boisements présentant un aléa incendie fort		
	Atlas des zones inondables		Seuil des effets irréversibles (IRE) autour de la canalisation de gaz		

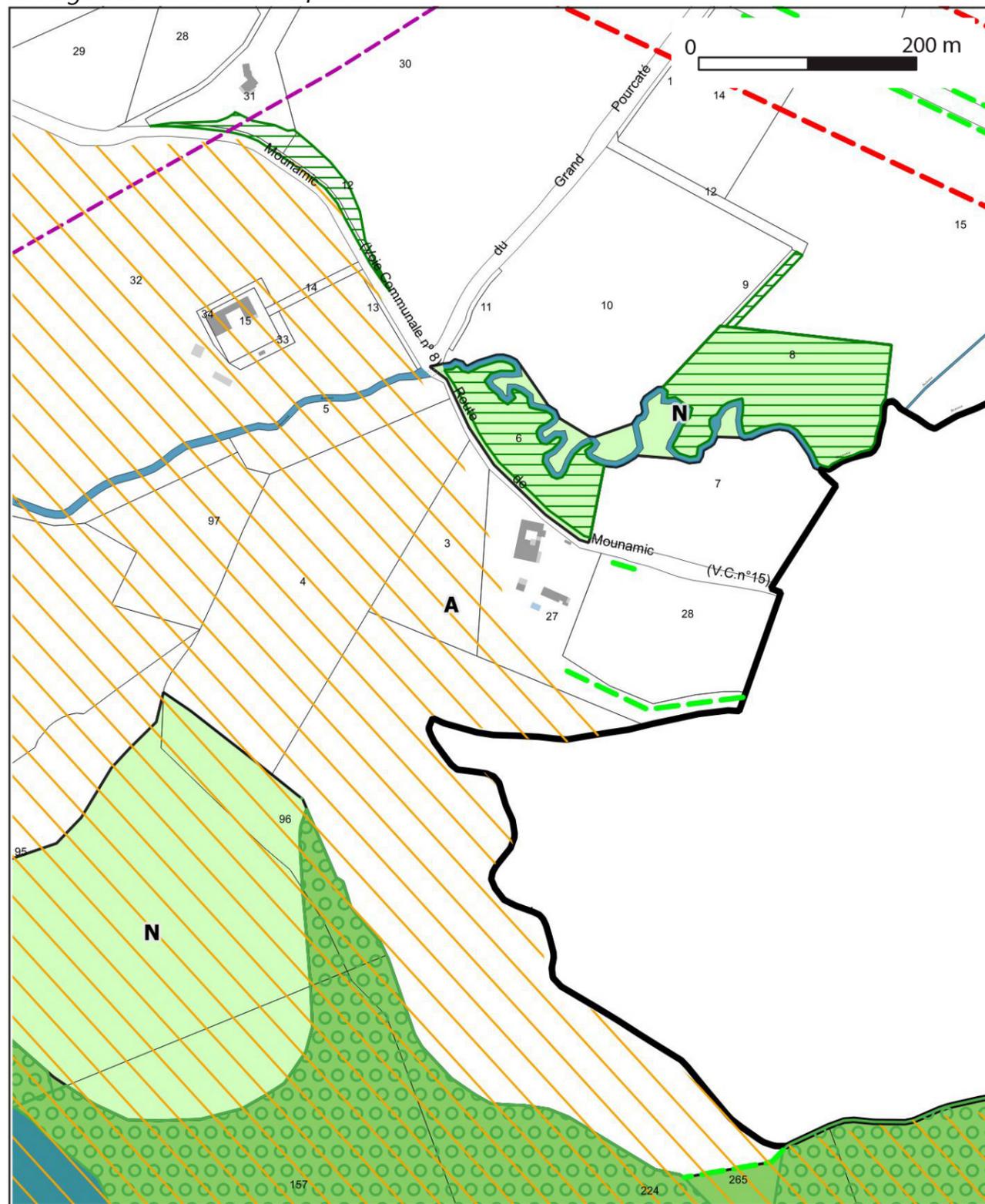
Commune de CAZERES SUR ADOUR

1ère Modification du PLUi Grenadois

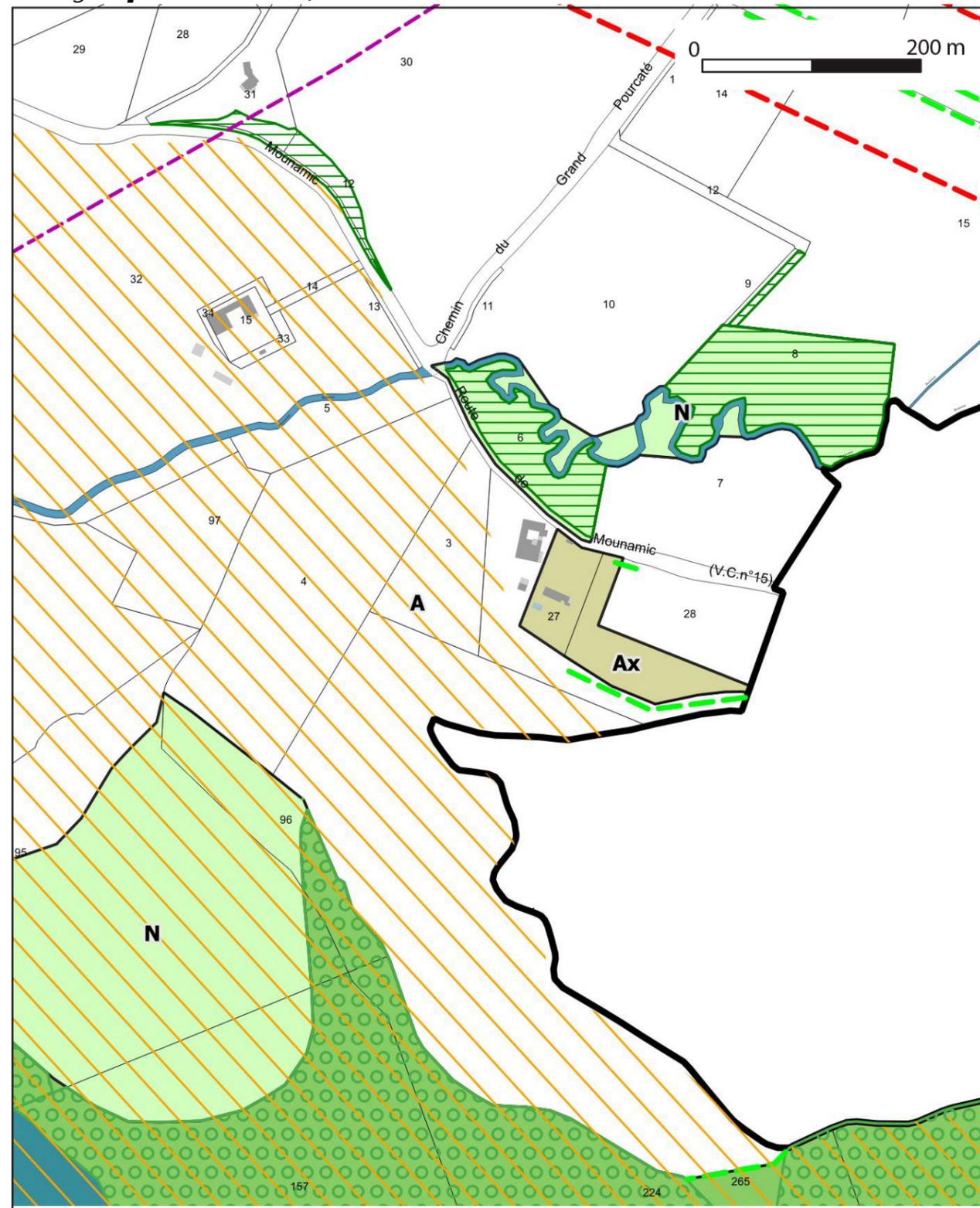
Création d'un STECAL Ax pour permettre la création d'un hangar destiné à une activité de bureau d'étude technique (conception et gestion de projet, prototypage, formation dans le domaine de la mobilité et de l'énergie)



Zonage **Avant** 1ère Modification



Zonage **Après** 1ère Modification



Commune de CAZERES SUR ADOUR

1ère Modification du PLUi Grenadois

Code	Bénéficiaire	Désignation de l'opération	Surfaces approximatives
1e	Commune	Création d'un accès	198m ²
2e	Commune	Sécurisation du carrefour	392m ²
3e	Commune	Création d'un accès vers la zone à urbaniser	488m ²
4e	Commune	Aménagement d'espace public et création de cheminement piéton	1805m ²
5e	Commune	Création d'une voie depuis la rue de la République	798m ²
6e	Commune	Création d'un cheminement piéton	113m ²

Légende

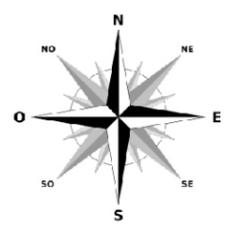
 UA	 UE	 1AU (1AUa; 1AUb; 1AUc)	 A	 Ng	 Np
 UB; UBa	 UX	 2AU (2AU1a; 2AU1b; 2AU1c; 2AU2)	 N	 Ngaz	

 Limite communale	 Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article R151-35
 Limite parcellaire	 Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
 Subdivision fiscale	 Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - petit patrimoine
 Bâti dur	 Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
 Bâti léger	 Zone d'application de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme
 Cours d'eau	 Recul minimum d'implantation du bâti
 Etang, lac	 Espace Boisé Classé
 Cimetière	 Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
 Piscine	 Bande de 12 mètres en zone urbaine ou à urbaniser autour des boisements présentant un aléa incendie fort
 Atlas des zones inondables	 Canalisations de gaz
	 Seuil des effets irréversibles (IRE) autour de la canalisation de gaz

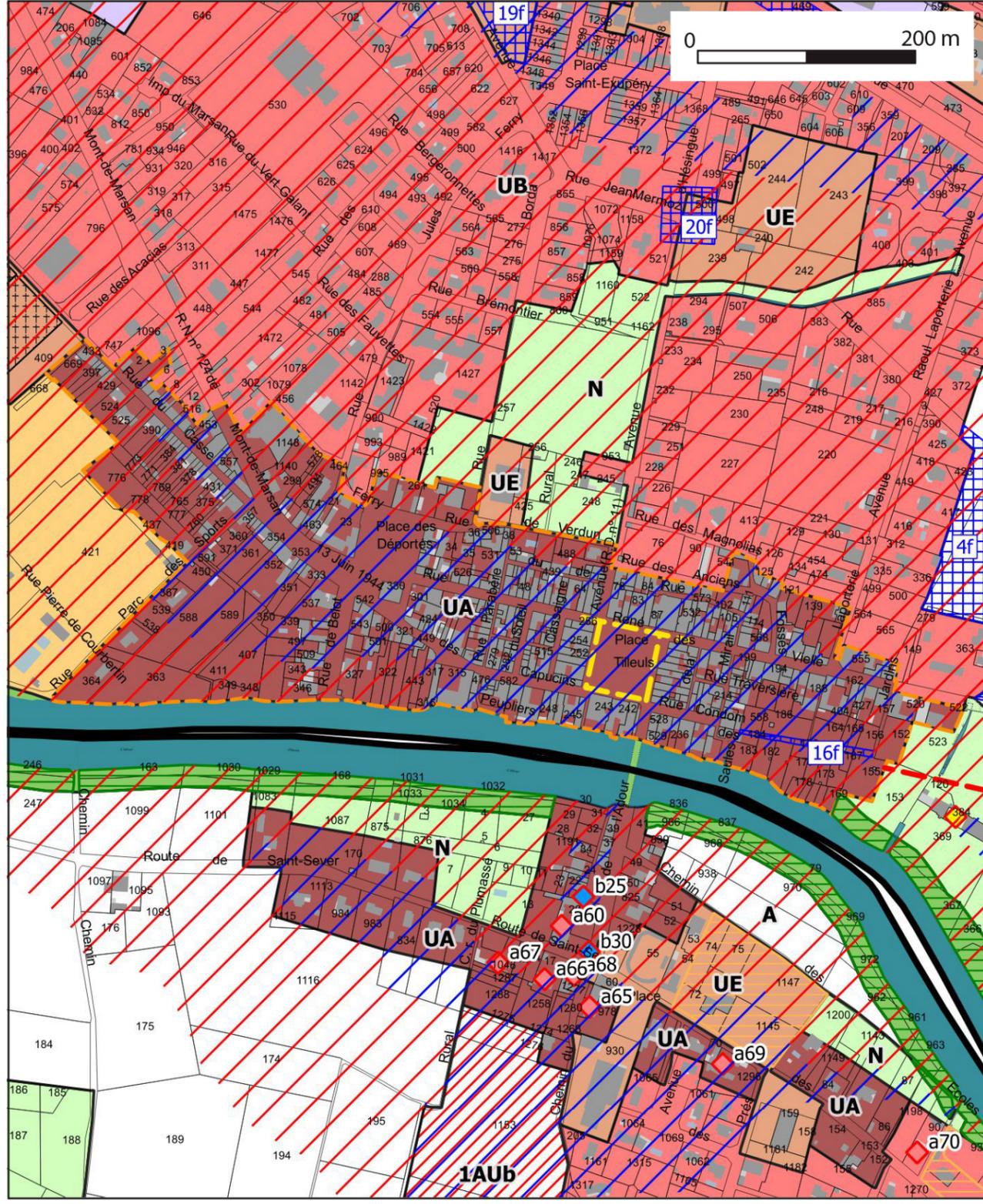
Commune de **GRENADE SUR L'ADOUR**

1ère Modification du PLUi Grenadois

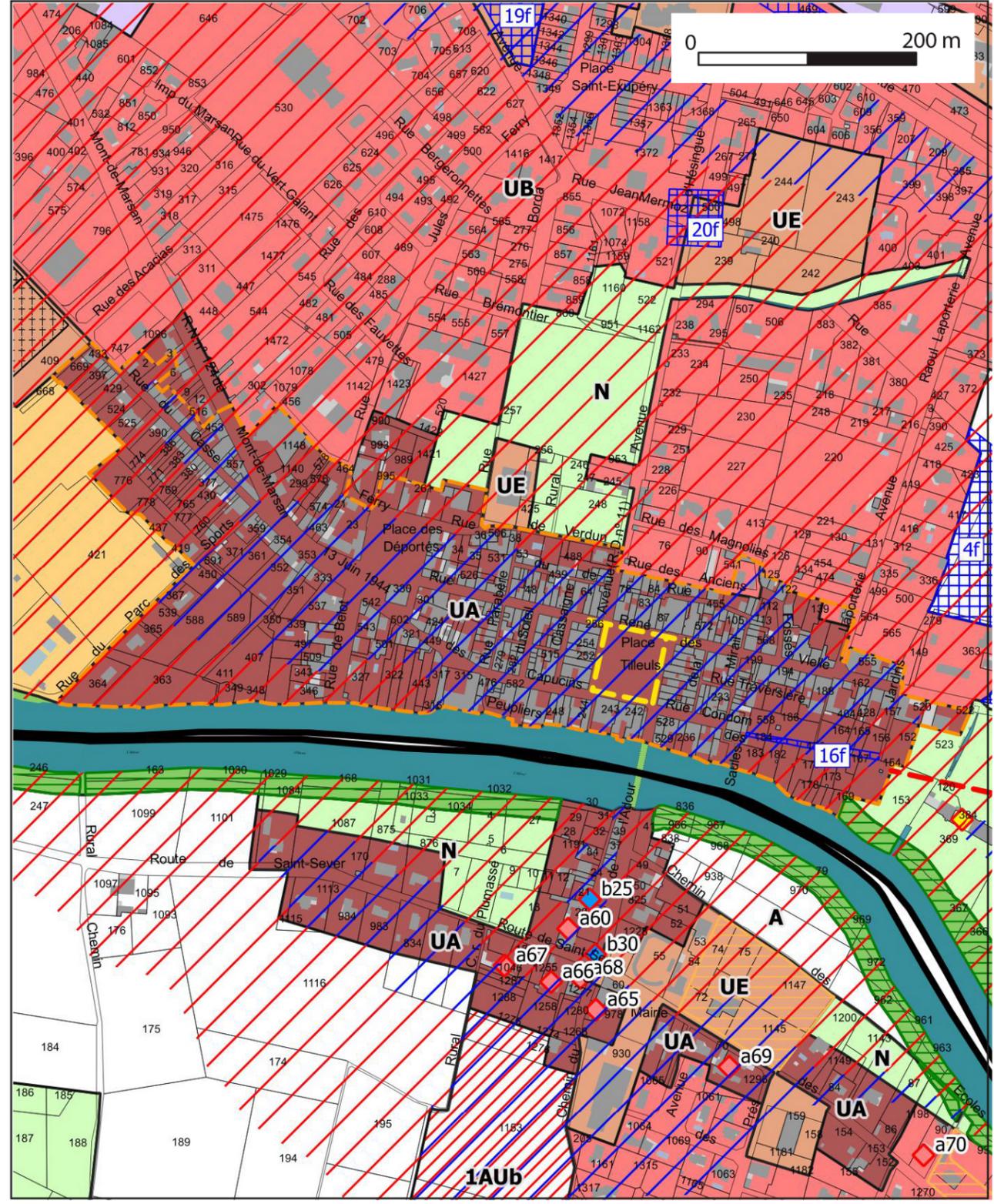
Adapter la zone UA au périmètre délimité des abords du Monument Historique



Zonage **Avant** 1ère Modification



Zonage **Après** 1ère Modification

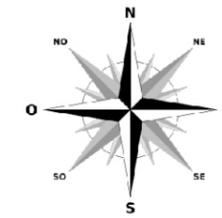


Commune de GRENADE SUR L'ADOUR

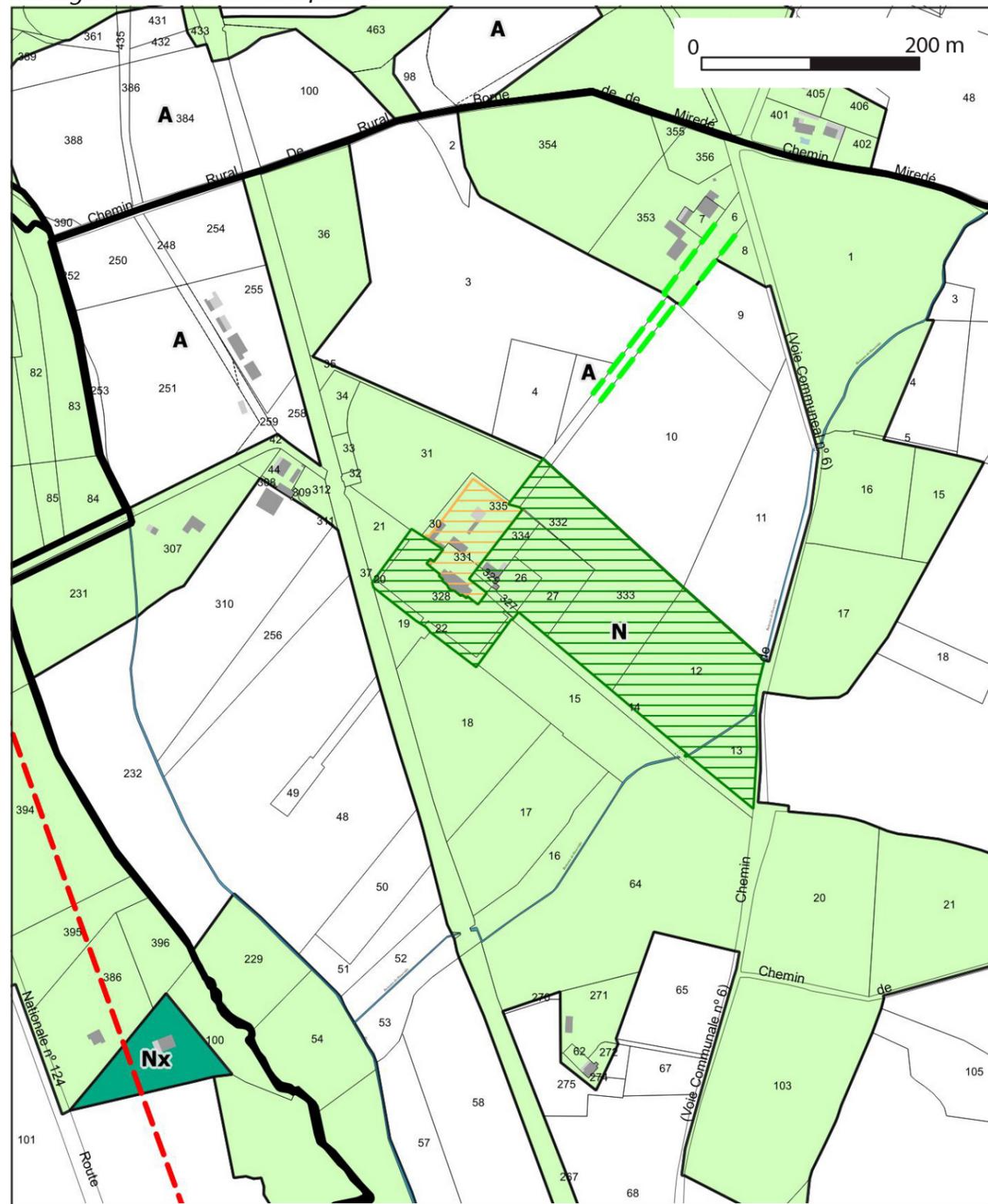
1ère Modification du PLUi Grenadois

Extension d'un secteur figurant dans l'inventaire du patrimoine paysager à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme :

- Domaine de Myride



Zonage **Avant** 1ère Modification



Zonage **Après** 1ère Modification



Commune de GRENADE SUR L'ADOUR

1ère Modification du PLUi Grenadois

Emplacements réservés

Code	Bénéficiaire	Désignation de l'opération	Surfaces approximatives
1f	Département	Création d'un carrefour entre la RD824 et la RD924	1963m ²
2f	Commune / Régie assainissement	Extension de la station d'épuration et élargissement de la voie d'accès	5506m ²
3f	Commune	Extension du cimetière et desserte de la zone arrière	5548m ²
4f	Commune / Département	Création d'une voie reliant la RD824 au lieu dit Peyraborde à l'av. d'Hésingue via la rue Laporte	47973m ²
5f	Commune / Département	Aménagement du carrefour entre la RD824 et la route de Maurrin	2883m ²
6f	Commune / Communauté de Communes	Elargissement du chemin de Clauchet pour desservir la future Zone d'Activité	3022m ²
7f	Commune	Aménagement du carrefour ou création d'une voie de circulation	5809m ²
8f	Commune / Communauté de Communes	Création depuis la RD11 d'une voie de desserte à l'arrière de la Zone d'Activité Est de la commu	2877m ²
9f	Commune / Communauté de Communes	Elargissement du chemin de Harguet et chemin de Péboué	11570m ²
10f	Commune / Communauté de Communes	Aménagement du carrefour de Berdis et chemin de Harguet	2184m ²
11f	Commune / Communauté de Communes	Aménagement d'un carrefour entre la RD406 et le chemin de Berdis	114m ²
12f	Commune	Aménagement du carrefour du chemin de Caluchet et de la RD11 au lieu dit Coupignon	1820m ²
13f	Commune / Communauté de Communes	Création d'une voie de desserte située à l'arrière de la ZA de Beaulieu	635m ²
14f	Commune / Communauté de Communes	Création d'une voie de desserte reliant la rue Simoun à la RD406 jusqu'au chemin de rue Labouaou	2857m ²
15f	Commune	Création d'un bassin de rétention des eaux de crues et des eaux pluviales	31134m ²
16f	Commune	Création d'un accès piétonnier entre le chemin des jardins et la rue des saules (3m50)	617m ²
17f	Commune	Création d'un accès piétonnier entre le chemin de Saoube et le chemin rural du gravier (3m50 minim	6842m ²
18f	Commune / Régie assainissement	Création d'une boucle pédestre et gestion de la canalisation du rejet de la station d'épuration	3241m ²
19f	Commune	Création d'un parking poids-lourd et bus	6866m ²
20f	Commune	Création d'un carrefour : Avenue d'Hésingue / Rue Jean Mermoz	2552m ²
21f	Commune	Création d'un carrefour : RD824/Avenue Pierre Bouneau	3020m ²
22f	Commune	Création d'un parking	2596m ²
23f	Commune	Création d'un accès vers la zone à urbaniser	386m ²

Légende

 UA	 UE	 1AU (1AUa; 1AUb; 1AUc)	 2AUx	 Ap	 Np
 UB; UBa	 UL	 2AU (2AU1a; 2AU1b; 2AU1c; 2AU2)	 A	 Ax	
 UC; UCa	 UX		 Ace	 N	
 Limite communale		 Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article R151-35	 Emplacement réservé		
 Limite parcellaire		 Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti	 Espace Boisé Classé		
 Subdivision fiscale		 Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager	 Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti		
 Bâti dur		 Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - petit patrimoine	 Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager (Bastide de Grenade-sur-l'Adour)		
 Bâti léger		 Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager	 Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager		
 Cours d'eau		 Secteur de diversité commerciale à protéger (L. 151-16)	 Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23		
 Etang, lac		 Zone d'application de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme	 Bande de 12 mètres en zone urbaine ou à urbaniser autour des boisements présentant un aléa incendie fort		
 Cimetière					
 Piscine					
 PPRI - Zone bleue					
 PPRI - Zone rouge					
 Atlas des zones inondables					